

Déclarer n'est pas lutter : contre les discriminations, place à l'action !
(/publication/declarer-nest-pas-lutter-contre-les-discriminations-place-laction)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fait de la lutte contre les discriminations l'un des objectifs prioritaires que doit viser la politique de la ville.

L'actualité récente des événements de janvier 2015 a donné lieu, notamment dans les médias, à des amalgames « dangereux » entre les questions du vivre ensemble, de citoyenneté et de laïcité avec les phénomènes de radicalisation et le terrorisme. À nouveau, la politique de la ville est questionnée, voire accusée, comme si elle pouvait, à elle seule, résoudre des problèmes de société qui dépassent largement son champ de compétence. Il paraît donc important de poser le plus sereinement possible les termes du débat et de s'interroger sur ce que peut réellement dire et faire la politique de la ville sur ces questions, en tirant un fil, celui de la lutte contre les discriminations qui fait partie intégrante de ses objets et missions.

L'objectif de ce numéro est d'apporter un outillage aux acteurs de la politique de la ville sur les principes d'égalité et de non-discrimination. Il vise plus précisément à décrypter les réalités et les enjeux, à présenter des expériences en Rhône-Alpes en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, à identifier les points de blocage et les leviers dans la mise en œuvre des actions, et à créer du débat autour de ces questions.

Extraits

L'édito, le sommaire, la sélection documentaire + 3 articles gratuits :